



La Maison Métropolitaine de la Matière Organique oubliée

Charte des valeurs communes

Version du 15 mars 2023

Contexte

L'article L541-1 du Code de l'Environnement définit l'« économie circulaire » comme une économie qui « vise à dépasser le modèle économique **linéaire** consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets ». Le Code de l'Environnement indique donc que **les modèles économiques dans lesquels s'inscrivent la linéarité doivent être dépassés**.

En effet, plusieurs systèmes conventionnels sont organisés de façon linéaire et induisent alors de lourdes conséquences tant environnementales, économiques que sociales. Les **systèmes de l'assainissement et de l'alimentation font partie de ceux-là**.

Pour dépasser la linéarité de ces systèmes, la conception et le déploiement de filières locales et circulaires seraient un moteur fort. Elles permettraient ainsi d'optimiser la valorisation de ressources aujourd'hui déconsidérées, et reléguées au statut de déchet. Ainsi, en envisageant que ces deux systèmes, assainissement et alimentation, soient coordonnés dans une approche circulaire, les nutriments dont le premier cherche à se débarrasser (élimination de l'azote, phosphore, potassium en stations d'épuration) pourraient ainsi profiter au second (utilisation des excréta en tant qu'amendement ou/et engrais en agriculture).

Préambule

Si des matières organiques telles que les “biodéchets alimentaires” et autres “déchets végétaux” font aujourd'hui l'objet d'un intérêt croissant et bénéficient de la mise en place de nouveaux modèles de gestion plus circulaires (via le compostage de proximité par exemple), les signataires de la présente charte s'accordent à reconnaître que certaines matières organiques semblent oubliées et restent gérées de manière non satisfaisante par les systèmes conventionnels. Il en va ainsi notamment des déjections humaines (excréta) actuellement gérées de façon linéaire (les toilettes à eau évacuées dans le tout à l'égout; les couches traitées avec les déchets ménagers...). La MAMMO tend ainsi à se préoccuper singulièrement de toutes matières organiques oubliées.

Objectifs

Les membres de la MAMMO décident alors de faire voix commune et d'engager une démarche collective afin d'accélérer la démocratisation de nouvelles filières de gestion, et d'en démontrer l'efficacité. Les signataires de la présente charte visent les objectifs suivants:

- L'existence d'un écosystème dynamique et fonctionnel permettant la mise en place effective de systèmes d'assainissement écologiques et toute autre initiative permettant une gestion circulaire des matières organiques oubliées
- Une sortie des matières organiques, à la fois du cycle de l'eau lorsqu'elles y induisent une pollution, mais également des déchets ménagers lorsqu'elles ne font l'objet d'aucune valorisation (incinération, enfouissement)
- La concrétisation d'une stratégie territoriale de gestion des matières organiques oubliées, adaptée aux besoins de consommation du territoire et tenant compte du contexte géographique et agricole de celui-ci
- La préservation des milieux naturels, ainsi que la réduction du gaspillage des ressources, de la dépendance aux intrants internationaux et de la pollution du sol et de l'air
- Des retombées économiques locales

Missions

Dans l'intention de parvenir à l'aboutissement des objectifs précités, la MAMMO réalise les missions ci-après (liste non-exhaustive) dans une logique d'intérêt général et dans un cadre coopératif.

- Réunir et fédérer les acteurs disposant de compétences clés pour une structuration et une pérennisation de la filière (assainissement de l'eau, gestion des déchets, gestion des espaces verts, urbanisme, maîtrise d'ouvrage, compostage, agriculture, conception d'outils de collecte...)
- Agglomérer les données territoriales suffisantes à la mise en place de réponses adaptées aux enjeux et besoins d'aujourd'hui et de demain (diagnostics, fiches techniques, études d'opportunités, de gisements, entretiens...)
- Mettre en commun les moyens matériels et immatériels des signataires de la charte
- Expérimenter des solutions techniques et organisationnelles, contribuer à l'essaimage de celles qui seront jugées probantes
- Participer à lever les verrous socio-culturels, organisationnels et réglementaires qui freinent le déploiement des filières circulaires envisagées, notamment à l'échelle nationale et européenne

Les valeurs fondamentales

1. La cohérence écologique

Le respect du cycle des nutriments et de la matière organique se matérialise par leur retour au sol. Ainsi, la MAMMO s'engage à œuvrer à l'établissement d'un équilibre durable entre les besoins naturels et l'utilisation des ressources, ainsi qu'à la valorisation des nutriments disponibles localement plutôt qu'à leur importation conjuguée à une extraction aux conséquences sociales et environnementales délétères. Tout projet entrepris sera mené dans le respect des équilibres écologiques.

2. La cohérence économique et sociale

La gestion de proximité, au-delà de favoriser la création de liens entre producteurs et consommateurs, permet également des retombées économiques locales, la création d'emplois non délocalisables ainsi qu'une réduction de la consommation des ressources. C'est pourquoi les filières envisagées par la MAMMO et ses partenaires visent une gestion en circuit-court dans le respect des principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

3. La coopération au service de l'intérêt général

La construction de cette économie nécessite un mode de gouvernance permettant aux différents acteurs d'organiser ensemble l'offre (et la façon de la produire) et la demande (et la façon de consommer). Au travers de cette gouvernance, c'est une nouvelle façon de vivre ensemble et d'organiser la société par l'implication de tous qui est recherchée. C'est en associant toutes les parties prenantes que l'équilibre et la pérennité de la filière seront garantis.

4. L'éveil des consciences

Via une communication lisible et accessible à tous, une participation à des groupes de travail, le soutien à l'émergence d'expérimentations et de démonstrations, les signataires de la charte concourent collectivement à l'acculturation du plus grand nombre, et au dépassement des préconceptions du grand public.

Les engagements des signataires

L'harmonie entre les valeurs prônées et la pratique est essentielle à la crédibilité et au développement du collectif, ainsi les valeurs précitées se doivent d'être traduites concrètement par les signataires :

- Le signataire participe aux échanges et travaux du collectif, afin d'accompagner le montage et la concrétisation de projets communs
- Le signataire, lorsqu'il agit au sein de travaux collectifs raisonne toujours dans l'intérêt du projet commun et jamais dans une logique individuelle
- Le signataire contribue continuellement à l'établissement d'un fonctionnement démocratique, transparent et clair au sein du collectif
- Le signataire s'engage à s'approprier les enjeux touchant à la gestion des matières en question, ainsi qu'à la mise en œuvre de moyens pour y répondre
- Le signataire mobilise son expertise au profit des autres parties prenantes afin d'accompagner leur montée en compétence
- Le signataire participe à l'élaboration d'un cadre politique facilitant et au plaidoyer en faveur d'une évolution de la réglementation
- Le signataire peut revendiquer son adhésion aux valeurs du collectif mais ne peut, sans mandat, s'exprimer au nom de celui-ci
- Au moment de la formalisation de la structure juridique, le signataire envisagera la souscription à des parts sociales, ou à toute autre contribution effective

La présente charte peut être amenée à évoluer au regard du développement du collectif et de la progression de ses réflexions.